



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses d'épargne

Question écrite n° 108826

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une procédure de sanction contre les Caisses d'épargne. Une telle procédure vient d'être ouverte au motif que celles-ci auraient abusé de certains de leurs clients en leur écoulant un produit financier complexe sans information préalable. Concrètement, l'Ecureuil aurait ainsi vendu des TSR, des titres subordonnés remboursables (sortes d'obligations moins sécurisées que les vraies), a priori voués à être conservés longtemps à des personnes très âgées voire sous tutelle, pas forcément à même d'en profiter vraiment. Le gendarme de la Bourse de Paris mène l'enquête depuis un an et demi. Il n'y a pour l'heure aucune sanction, ni aucune plainte selon l'avocat du groupe Caisse d'épargne. Une dizaine d'établissements pourraient être astreints chacun à une amende allant de 100 000 à 200 000 euros. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108826

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11486